

# Remboursement d'une assurance" non souscrite.

## Par goa, le 01/07/2014 à 14:51

#### Bonjour,

A la suite d'un démarchage par téléphone une assurance Achat Garantie Budget(assurance carrefour banque) a été souscrite sans que je reçois contrat ou même un récapitulatif des garanties. Mon compte a été débité de 24,60 euros chaque mois depuis 16 aout 2013( prélèvement fait depuis ma carte pass) donc pas besoin de mon autorisation de prélèvement. la souscription d un contrat d assurance peut t il ce faire par téléphone sans signature ?comment faire pour être rembourser de cette assurance non souhaité? Un email a déjà était envoyer((plus de 2semaines) sans réponse . merci

PS: j'ai bien sure pu facilement résilier cette assurance en juin 2014 mais pour ce qui est du remboursement?

Cordialement

Par goa, le 02/07/2014 à 11:02

personne pour me conseillé"

Par Lag0, le 02/07/2014 à 11:46

#### Bonjour,

Dans ce cas précis, la souscription par téléphone est tout à fait valable. En effet, lorsque vous êtes déjà sous contrat avec la société (ici, vous avez un contrat PASS), vous pouvez souscrire des options à ce contrat par téléphone sans avoir besoin de signer. Or, les assurances proposées par Carrefour Banque sont des options à votre contrat PASS. Il en serait autrement pour quelqu'un qui n'a aucun contrat avec la société, sa signature serait obligatoire.

# Par goa, le 02/07/2014 à 12:55

ok merci de votre réponse : mais je n'ai pas donner mon accord le jour de l'appel ,certainement j'ai du demander une documentation ou un temps de réflexion? l'enregistrement de l'appel pourrais le prouver! Mais il y en à t'il vraiment ???

#### Par Lag0, le 02/07/2014 à 13:10

Là c'est différent, si vous n'avez jamais donné votre accord au téléphone...

## Par goa, le 02/07/2014 à 13:36